

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Le conseil municipal de la commune de Fercé-sur-Sarthe se réunira en séance ordinaire

**Le mercredi 24 juin à 20 heures dans la Maison pour Tous**

Compte tenu de la période de crise sanitaire liée au COVID-19 et comme le permet l'Ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020, cette séance du conseil municipal peut se dérouler en présence du public, à condition de respecter la distanciation sociale et les gestes barrières.

### ORDRE DU JOUR

1. Décisions municipales dans le cadre des délégations consenties au maire
2. Diaporama « Gestion des finances communales »
3. Imposition 2020
4. Projet 1000 Cafés pour l'Auberge du Pêcheur
5. Réflexion sur la création d'un lieu d'accueil des aînés dans le lotissement « Les Grands Jardins »
6. Demande garantie d'emprunt – PODELIHA – réhabilitation logements chemin du Bordage
7. Désignation des membres aux commissions communautaires et aux organismes extérieurs
8. Désignation des membres du CCAS
9. Désignation des membres de la CCID
10. Tarifs des services périscolaires – année 2020/2021
11. Demande de subvention exceptionnelle par l'association Café Mémoire
12. Vente du véhicule frigorifique
13. Bail du cabinet infirmier
14. Remboursement de frais avancés par un élu
15. Décharge de responsabilité suite à l'installation du préau de l'école
16. Fabrication de masques : remerciements adressés aux couturières bénévoles
17. Affaires diverses

Le Maire,  
**Dominique DHUMEAUX**



Mairie

3 rue de la Mairie - 72430 Fercé-sur-Sarthe

☎ 02 43 77 32 87 ✉ [mairie@ferce72.fr](mailto:mairie@ferce72.fr)